



Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Canton de St Just en Chaussée  
Commune de Noroy

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 juin 2016**

**Président** : P.Wellecan, Maire

**Secrétaire de séance** : KUZNIEWICZ Daniel

**Présents** : Les conseillers en exercice à l'exception de Madame Bourguignon Brigitte (donne pouvoir à Mr Kuzniewicz Daniel) Madame Romagny Ciolina nathalie (donne pouvoir à Mr Wellecan Pierre) Monsieur Gaudalet Stephan

### **1/ Avis sur l'arrêté de projet périmètre portant fusion du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Energies »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que :

- Le projet initial de Schéma départemental de coopération intercommunale prévoyait la fusion des 3 syndicats d'énergie en un syndicat départemental unique ;
- Les communes membres des deux syndicats SEZEO et Force Energies ont refusé cette fusion et ont donc proposé un amendement qui ne prévoit qu'une fusion entre les deux syndicats SEZEO et FE ;
- Cet amendement a été adopté par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale lors de sa réunion du 21 mars 2016 et l'arrêté préfectoral présenté correspond donc à celui-ci ;

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner son accord à l'arrêté de projet de périmètre de fusion du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Energies » tel que présenté par Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 18 avril 2016.

### **2/ Acquisition de terrain rue Duquesne**

Vu la délibération du 11 juin 2008 instituant le principe de la PVR (participation pour voirie et réseau) sur le territoire de la Commune et considérant que les articles précités dans la délibération autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Une demande faite auprès de la Commune par Monsieur et Madame BAJO par courrier du 18 décembre 2011 qui consiste à une offre de concours pour les travaux nécessaires à l'accessibilité de leurs terrains situés rue Duquesne cadastrés AN 693 P et ZD 88 P. En effet ces travaux leur permettront de vendre leurs terrains et ils y trouvent un intérêt particulier.

La Commune a besoin d'acquérir les parcelles se trouvant devant les terrains en alignement de voirie pour pouvoir aménager les accessibilités comme le prévoit l'offre faite par courrier qui consiste à redéfinir le calibrage du talus et faire un accès trottoir avec terrassement. Le Conseil Municipal, décide d'acquérir les parcelles de terrain de Monsieur BAJO à l'euro symbolique et décide de prendre à la charge de la commune les frais de notaire liés à l'acquisition des parcelles.

### **3/ Déplacement de poteau pour cause sécurité rue Duquesne**

Le virage rue Duquesne est dangereux (3 accidents survenus à cet endroit).

Actuellement le poteau est protégé par un bloc de béton.

Le Conseil Municipal a donc décidé de demander à ce que le poteau soit déplacé gratuitement par la SICAE.

#### **4/ Décision Modificative Compresseur**

La commune a décidé au budget d'acheter un compresseur, et il y a eu une erreur du montant inscrit en dépense d'investissement pour cet achat. Le montant voté était hors TVA. Le Conseil Municipal décide de faire une décision modificative à l'opération 10031 « compresseur », puis d'ajouter des crédits pour un montant de 43.80 euros à l'article 2188.

#### **5/ Décision Modificative Mur du Cimetière**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors du vote du budget la Commune avait mis en fonctionnement la dépense prévue des travaux de réfection du mur du cimetière.

Après conversation auprès d'une personne travaillant au service du FCTVA (Fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée), la Commune pouvait très bien mettre cette opération en investissement. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, décide de créer l'opération n° 10 033 « Mur du Cimetière » pour un montant de 18 864 euros TTC, et décide de verser un acompte de 25 % après la réception de un quart des travaux réalisés. A la date du 10 juin, ¼ des travaux ont été faits.

#### **6/ Décision Modificative Sécurisation Village**

N'ayant pas terminé au moment du vote des budgets les appels d'offres de l'opération n° 10025« Sécurisation Village », la Commune étant en suréquilibre en investissement, avait attendu et fait le choix d'inscrire les dépenses réelles prévues qu'après analyse des offres du marché public. Le marché n'est pas complètement terminé mais il faut payer deux factures. (L'analyse de l'étude Amiante de 1860 euros et le prix de l'annonce légale de 956.38 euros). Le Conseil Municipal décide de mettre en dépense d'investissement à l'opération n° 10025 pour 2817 euros article n° 2151.

#### **6/ Questions diverses**

Cédric Phlypo : tient à préciser que si des habitants ont besoin de gravillonnage pour la réfection des voies, il faut nécessairement en faire la demande auprès de la mairie ou auprès de l'agent technique. Il rappelle que la carrière n'est pas un dépôt.

Daniel Kuzniewicz : demande à ce qu'un mot soit distribué aux habitants pour que des efforts soient faits au niveau du bruit. Un rappel sera effectué en précisant les horaires prévus pour l'utilisation de machines à moteur (tondeuse, motoculteur, taille haie,...).

Le bruit émanant de rassemblement de personnes peut aussi occasionner des gênes auprès du voisinage. Il serait bien qu'il y ait un respect concernant le bruit dans l'intérêt de tous.

Fin de séance à 19 H 15